

Service Enfance Jeunesse, Accueil de loisirs
64 rue du Commerce
42670 BELMONT DE LA LOIRE
Tél : 04.77.63.76.10
E-mail : accueilloisirs@chartieubelmont.com

Accueil de loisirs intercommunal

Mercredis 2024-2025
du mercredi 4 septembre 2024
au mercredi 2 juillet 2025

Sites de
Belmont et Le Cergne

Enfants
de 3 à 11 ans

Service Enfance Jeunesse à
Belmont : 04 77 63 76 10
Au-dessus de la salle des fêtes
à Le Cergne : 04 74 89 96 49

ALIMENTATION



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

DIRECTION DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA LOIRE
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DE
L'ENGAGEMENT ET DES SPORTS

les francas

L'éducation en mouvement !



L'essentiel
et plus encore



L'accueil de loisirs des mercredis : Mode d'emploi

Objectif prioritaire : Maintenir des loisirs de qualité adaptés à l'évolution de la société et aux besoins des enfants et des jeunes, en lien avec les valeurs partagées de l'intercommunalité : Vivre ensemble, bien être du public et la citoyenneté.

Qu'est-ce que le mercredi ?

C'est un jour de pause entre les jours d'école de la semaine. C'est donc un moment propice au repos, à la détente et aux loisirs. En cela, l'accueil est un lieu de vie où les enfants seront acteurs de leur journée, selon leurs rythmes et leurs envies, dans le respect de la collectivité.

Concrètement, comment cela se passe ?

Des moments structurés et définis tels que :



L'accueil et une légère collation échelonnée de 7h30 à 9h00,

Le repas du midi suivi d'un temps calme

(Dormir, lire, écouter de la musique ou une histoire, ..),

Les sorties et activités collectives,

Les goûters,

Le départ échelonné de 16h30 à 18h30.



La possibilité de faire une activité libre, de jouer seul ou avec les autres mais à son rythme en évitant quand c'est possible les impératifs d'horaires.

Les jeux : Tout sera jeu ! Jeux de société, de construction, de motricité, de fiction... Mais aussi l'aménagement des locaux...

Les activités libres : Elles peuvent être individuelles ou collectives. Ce sera à la demande de l'enfant, selon son envie du moment et si elles sont réalisables et compatibles avec l'organisation du groupe (bricolage, sport, jeux...).

Les sorties organisées : Elles sensibiliseront les enfants à leur environnement, permettront de découvrir les ressources locales (métiers, commerces, associations...), favoriseront les rencontres intergénérationnelles.

Le programme ?

C'est tout cela à la fois avec une trame conductrice différente pour chaque période, soit environ 7 mercredis. Le thème pour l'année 2024-2025 est : « **L'alimentation** ». Il est élaboré par l'équipe d'animation mais restera souple de façon à pouvoir s'adapter aux envies des enfants ainsi qu'à leurs besoins du moment (envie de finir une activité commencée la semaine précédente, aléas de la météo, vie locale, événements...) et permettre la continuité.

Le programme d'activité et les sorties seront indiqués aux familles avant le commencement de la période.

Les inscriptions ?

Les inscriptions se font par périodes (entre 2 vacances scolaires).

Si vous êtes inscrits sur la liste diffusion de l'accueil de loisirs, vous recevrez automatiquement un mail qui vous indiquera l'ouverture des inscriptions via le portail famille, pour la période à venir.

Vous recevrez obligatoirement une confirmation d'inscription, avant la venue de votre enfant.

Pour toutes inscriptions ou modifications, merci de nous contacter via le portail famille (si site bloqué par mail ou téléphone). Dernières modifications possibles : 2 jours avant.

Les sites d'activités ?

Les enfants seront accueillis :

- au-dessus de la salle des fêtes à **Le Cergne** (pour les communes de La Gresle, Sevelinges, Arcinges et Cuinzier). ☎ : 04 74 89 96 49
- au service enfance jeunesse à **Belmont** (pour les communes d'Ecoche, Belleroche et Saint Germain la montagne). ☎ : 04 77 63 76 10



PAS DE RAMASSAGE.

Nous n'assurons pas le transport sur les communes.

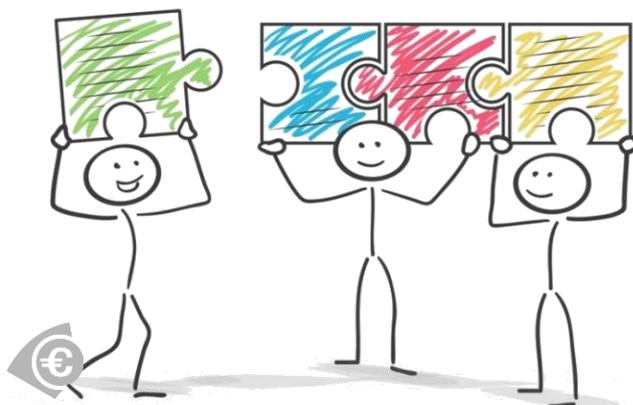
Si les effectifs sont inférieurs à 8 par jour à Belmont ou au Cergne, les enfants peuvent être amenés à être transportés pour la journée ou demi-journée sur le site où les enfants sont le plus nombreux. L'accueil se fera alors uniquement le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30. Les familles sont automatiquement prévenues par mail la veille.

L'équipe d'animation ?

Elle est composée de :

- 1 directrice diplômée d'un BAFD,
- 1 directrice adjointe diplômée d'un BP JEPS,
- Des animateurs diplômés d'un BAFA ou en cours de formation,

Entre 5 et 6 animateurs en fonction du nombre d'enfants (1 pour 10 pour les moins de 6 ans et 1 pour 14 pour les plus de 6 ans).



Tarifification 2025

Quotient Familial	Tarif à la demi-heure	Repas	Exemple pour une journée de 11h avec repas de 7h30 à 18h30
Inférieur à 400 €	0,20	4,90 €	9,30 €
De 401 à 700 €	0,34		12,38 €
De 701 à 850 €	0,50		15,90 €
De 851 à 990 €	0,55		17,00 €
Au-delà de 990 €	0,58		17,66 €

Votre enfant doit obligatoirement être présent au minimum sur 2h30 d'activités c'est-à-dire de 9h00 à 11h30 ou de 14h00 à 16h30.

Exemple : Si vous inscrivez votre enfant de 8h00 à 16h30, que vous avez un QF de 753, il vous sera facturé 8,5 h de présence $\times (0,50 \times 2) = 8,50\text{€} + 4,90\text{€}$ de repas soit un total de 13,40 €

Vous pouvez nous demander une réservation (devis) pour une simulation de tarif.

- Pour les familles ne résidant pas sur Charlieu-Belmont Communauté, un supplément de 20% par enfant est demandé.
- Une participation minimum à charge des familles est établie à 0,50€ par demi-journée.
- Le montant de la facture est payable à la réservation ou après la période dans un délai d'un mois.
- Pour une meilleure organisation : la journée est due pour toute absence non justifiée d'un certificat médical.
- Le repas est dû pour toute absence non excusée au minimum la veille avant midi.
- Déductible des impôts pour les moins de 6 ans (si les deux parents travaillent au moins à mi-temps).
- Une collation légère est proposée aux enfants le matin. Le goûter de l'après-midi est fourni par l'accueil de Loisirs.
- Les bons M.S.A et aides des Comités d'entreprises, mairies ou autres organismes sont déductibles sur présentation de l'attestation de droits lors du règlement. Les chèques vacances sont acceptés.
- Possibilité de paiement par : chèque (à l'ordre du trésor public), virement SEPA (le RIB est disponible sur les factures et les réservations), chèque vacances, ticket CESU.
- Pour les sorties ou toutes activités à places limitées, inscrire votre enfant via le portail famille. Les sorties s'adressent en priorité aux enfants inscrits sur d'autres activités, au minimum 2 fois 2h30 de présence.
- En cas de retard de paiement, un premier rappel est envoyé puis un deuxième, sans règlement la facture est transmise au trésor public.

Vous pouvez consulter notre règlement intérieur sur le site internet de Charlieu Belmont Communauté ([ici](#)) ou sur le portail famille ou sur simple demande.

